

MISE À JOUR DU PLAN DIRECTEUR DE L'EAU PAR PROBLÉMATIQUE PRIORITAIRE

Plan directeur de l'eau 2024-2034 | Document de travail



NOVEMBRE 2023

INTRODUCTION ET DISPERSION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 1 : Prévenir l'introduction, la dispersion et propagation d'espèces exotiques envahissantes.

Objectif 1 :

D'ici 2029, **35 municipalités réglementent** l'achat, la vente, le don, la dispersion d'espèces exotiques envahissantes ainsi que la saine gestion des résidus.

Objectif 2 :

D'ici 2034, **acquérir** des connaissances sur **3 espèces exotiques envahissantes** émergentes (biologie de leur espèce, lieux d'établissement et voie de propagation) afin de prévenir leur introduction.

Orientation 2 : Surveiller les espèces exotiques envahissantes déjà présentes sur le territoire du COBARIC.

Objectif 3 :

D'ici 2034, **documenter** la présence spatiale et temporelle de **4 espèces exotiques envahissantes** ainsi que leurs impacts et conséquences (dont le myriophylle à épis, la berce du Caucase et le nerprun bourdaine).

Orientation 3 : Contrôler la présence des espèces exotiques envahissantes prioritaires sur le territoire du COBARIC.

Objectif 4 :

D'ici 2029, **réduire à 0 plants, 96 sites** répertoriés et suivis pour la Berce du Caucase dans le bassin versant de la Chaudière (soit 95% des sites suivis en 2022).

Objectif 5 :

D'ici 2034, **mettre en place 2 stratégies** de gestion d'espèces exotiques envahissantes émergentes dans le bassin de la rivière Chaudière. (Implique le contrôle et la gestion des résidus).

Objectif 6 :

D'ici 2034, **assurer le contrôle** du myriophylle à épis dans au moins **3 plans d'eau connus** en 2024 touchés dans le bassin versant de la rivière Chaudière (lac des Abénaquis, Lac-Mégantic, Domaine Taschereau).

INTRODUCTION ET DISPERSION DES ESPÈCES EXOTIQUES ENVAHISSANTES

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS (SUITE)

Orientation 4 : Partager de l'information aux acteurs de l'eau afin d'appuyer la lutte contre les espèces exotiques envahissantes.

Objectif 7 :

D'ici 2034, **mener 5 campagnes** (ou activités) **de sensibilisation** sur les espèces exotiques envahissantes présentes et potentielles dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

INONDATION DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTES ASSOCIÉS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 5 : Prévenir les inondations, les débits de pointe et l'impact des changements climatiques sur l'aléa.

Objectif 8 :

D'ici 2029, **documenter** l'impact des changements climatiques sur les débits de pointes d'au moins **4 tributaires de la rivière Chaudière** (Famine, Bras Saint-Victor, des Fermes, Calway).

Objectif 9 :

D'ici 2034, **établir** le **portrait** (détaillé) **des 17 bassins avec récurrences d'inondations** selon les priorités des acteurs.

Objectif 10 :

D'ici 2034, **Poursuivre** le suivi des **21 stations du système de surveillance de la rivière Chaudière** (rivière Chaudière, Famine, Bras Saint-Victor et Beaurivage).

Orientation 6 : Réduire l'impact des inondations sur la population et les infrastructures.

Objectif 11 :

D'ici 2034, **mettre en place 20 projets** dans les municipalités sujettes à inondations **qui permettent d'augmenter les surfaces perméables en milieu urbain** (notamment Saint-Georges, Notre-Dame-des-Pins, Beauceville, Saint-Joseph-de-Beauce, Saint-Joseph-des-Érables, Vallée-Jonction, Sainte-Marie, Scott, Saint-Lambert-de-Lauzon, Saint-Patrice-de-Beaurivage, Saint-Gilles, et la ville de Lévis).

Objectif 12 :

D'ici 2034, **instaurer 2 mesures de gestion des eaux pluviales par municipalité** du bassins versant de la rivière Chaudière.

Objectif 13 :

D'ici 2034, **10 municipalités** situées le long des rivières Chaudière, Famine, Bras Saint-Victor et Beaurivage **améliorent la réglementation** des activités en corridor inondable et mesures de gestion des eaux pluviales.

INONDATION DE ZONES AVEC ENJEUX ET DÉBITS DE POINTES ASSOCIÉS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS (SUITE)

Orientation 7 : Améliorer le partage de connaissances et les communications sur les risques associés à la santé et aux dommages associés aux inondations.

Objectif 14:

D'ici 2029, **développer 5 initiatives (ou activités) de communication** sur les risques associés à la santé et aux dommages associés aux inondations.

Objectif 15:

D'ici 2034, **créer 3 outils** pour les organisations municipales sur la gestion des risques liés aux inondations et mesures de résilience.

PERTE ET DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 8 : Accroître la protection et utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée.

Objectif 16 :

D'ici 2029, **caractériser 400 Ha de milieux humides et hydriques d'intérêt pressentis à des actions** pour la protection et utilisation durable afin d'en préciser les fonctions écologiques et économiques fournis par ces milieux.

Objectif 17 :

D'ici 2029, **8 MRC renforcent leurs mesures règlementaires** visant la protection et l'utilisation durable des milieux humides, hydriques et riverains et de la biodiversité associée.

Objectif 18 :

D'ici 2034, **mettre en place 30 initiatives de protection ou utilisation durable** des milieux humides et hydriques.

Orientation 9 : Instaurer des mesures de restauration et création de milieux humides, hydriques et riverains.

Objectif 19 :

D'ici 2027, **mettre en place un plan de suivi de la qualité des eaux** de la ZGIE.

Objectif 20 :

D'ici 2029, **établir un portrait de l'état des installations septiques** à l'échelle du territoire.

Objectif 21 :

D'ici 2034, mettre en place au moins **20 projets de restauration et/ ou/création de milieux humides**.

Objectif 22 :

D'ici 2034, **augmenter la** qualité de **300 km linéaire de bandes riveraines** des plans d'eau de la ZGIE.

PERTE ET DÉGRADATION DES MILIEUX HUMIDES, HYDRIQUES ET RIVERAINS

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS (SUITE)

Orientation 10: Promouvoir la mise en valeur des milieux humides, hydriques et riverains (en sensibilisant les acteurs de la ZGIE aux rôles de ces milieux).

Objectif 23 :

D'ici 2029, **développer 15 initiatives de sensibilisation** sur les milieux humides, hydriques et riverains.

Objectif 24 :

D'ici 2034, **développer 10 initiatives de mise en valeur** des milieux humides, hydriques et riverains.

DÉGRADATION HYDROMORPHOLOGIQUE DES COURS D'EAU

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 11 : Préserver les fonctionnalités (ou la santé) des cours d'eau.

Objectif 25 :

D'ici 2029, **améliorer les connaissances** du tronçon principal de la rivière Chaudière et de **8 sous-bassins versants** dont l'IQM proxy révèle un milieu altéré.

Objectif 26 :

D'ici 2034, **réaliser 40 projets** dans la ZGIE qui visent la réduction de l'apport sédimentaire vers les cours d'eau.

Objectif 27 :

D'ici 2034, **8 MRC adoptent une mesure réglementaire** ou politique visant le contrôle de l'érosion et/ou la gestion des cours d'eau.

Orientation 12 : Restaurer les fonctionnalités (la santé) des milieux aquatiques.

Objectif 28 :

D'ici 2034, **réaliser 16 projets de restauration** visant à améliorer les fonctions des cours d'eau du territoire de la ZGIE.

Orientation 13 : Outiller les acteurs de la ZGIE à accroître leurs saines pratiques ayant un impact sur les processus hydromorphologiques des cours d'eau.

Objectif 29 :

D'ici 2029, **offrir 10 formations** dans la ZGIE pour outiller les acteurs à adopter de meilleures pratiques afin de réduire l'apport sédimentaire et la dégradation des cours d'eau.

Objectif 30 :

D'ici 2029, **mettre en place 5 campagnes de sensibilisation** présentant les causes et solutions visant à réduire les apports sédimentaires et la dégradation des cours d'eau.

CONTAMINATION DES EAUX PAR LES PESTICIDES

ORIENTATIONS ET OBJECTIFS

Orientation 14 : Documenter la présence de pesticides dans l'eau et leur impact sur l'environnement.

Objectif 31 :

D'ici 2034, **assurer 3 fois la mise à jour** des données de qualité d'eau associées aux pesticides pour **au moins 3 rivières** du territoire (Beaurivage, Chaudière, Bras d'Henri).

Objectif 32 :

D'ici 2029, **réaliser** au moins **une étude** dans la ZGIE **sur l'effet des pesticides sur la faune aquatique** à l'aide de bioindicateurs (ex. macroinvertébrés benthiques, poissons).

Objectif 33 :

D'ici 2029, **documenter** l'usage de pesticides dans au moins **2 secteurs d'activités** dans le bassin versant de la rivière Chaudière.

Orientation 15 : Réduire l'usage de pesticides.

Objectif 34 :

D'ici 2029, au moins **30 municipalités du territoire** (38 %) **améliorent la réglementation** encadrant l'utilisation de pesticides.

Objectif 35 :

D'ici 2034, **20 entreprises agricoles** dans le bassin versant de la Beaurivage **réduisent les indices de risques** relatifs aux pesticides (IRPeQ).

Orientation 16 : Assurer la diffusion et le partage des connaissances sur l'efficacité de la réduction des pesticides et la lutte intégrée.

Objectif 36 :

D'ici 2034, **réaliser 5 campagnes de diffusion et transfert de connaissances** sur l'utilisation raisonnée de pesticides.